

RETRAIT DE LA DECISION N°2022-DEC-089 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DES MARRONNIERS

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022-089 en date du 22 juin 2022,

Considérant le projet de réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue des Marronniers le long du bois Barrachin et la nécessité de solliciter le soutien financier des collectivités du territoire,

Considérant le coût de l'opération d'un montant total de 205 107,03 euros HT,

Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel du projet ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention auprès du département du Val d'Oise situé 2 avenue du Parc à Cergy pour la réalisation de la piste cyclable de l'avenue des Marronniers ;

Article 2 : Le montant de la subvention sollicité est de 51 276,76 euros HT correspondant à 25% du coût du programme selon le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC	Financeurs	Taux	Montant
Coût du programme	205 107,03	246 128,44	Département	25%	51 276,76
			CA Val Parisis	37,50%	76 915,14
			Commune	37,50%	76 915,14
			TOTAL	100%	205 107,03

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 4 : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de

justice administrative.

Le Maire certifie que
cette décision a été mise
en ligne sur le site de la
ville le **13 JUIL. 2022**



Le Maire,

Françoise Nordmann
Françoise NORDMANN